



# ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

## PROCÈS-VERBAL N° 11

QUATRIÈME SESSION, TRENTE-HUITIÈME LÉGISLATURE

**PRIÈRE**

**TREIZE HEURES TRENTE**

M. le *ministre* SMITH propose la première lecture du projet de loi 10 — *Loi modifiant la Loi sur la Corporation du Centre des congrès/The Convention Centre Corporation Amendment Act* — dont l'objet a été indiqué.

Présentation et lecture de pétitions :

M<sup>me</sup> DRIEDGER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le gouvernement provincial reconnaisse la nécessité d'ouvrir une école secondaire publique dans la région Sud-ouest de Winnipeg et qu'il travaille en collaboration avec la Commission des finances des écoles publiques afin d'envisager d'offrir le financement approprié pour l'établissement d'une école secondaire dans ce secteur. (C. Taillon, P. Lea, F. Danakas et autres)

M. PENNER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager la levée temporaire des restrictions routières dans les régions de la municipalité rurale de Piney qui ont été touchées par la tempête et de considérer d'offrir de l'aide à cette municipalité et aux propriétaires de résidences en ce qui a trait aux efforts de nettoyage et de remise en état. (B. Grenier, G. Marion, J. Blacquièrre et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'envisager de chercher des explications sur les raisons pour lesquelles le gouvernement n'a pas essayé de résoudre le problème du Fonds Crocus en 2001. (A. Janier, C. Watson, B. Misener et autres)

M. EICHLER — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le premier ministre envisage de couvrir les coûts des pompes à insuline prescrites par les endocrinologues et les médecins sous le Régime d'assurance-maladie du Manitoba. (E. Hibbitt, R. Maartense, D. Kozyra et autres)

M. le *ministre* LATHLIN dépose :

le rapport trimestriel du Fonds de développement économique local — période de trois mois — du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin 2005;

(Document parlementaire n° 10)

les rapports trimestriels du Fonds de développement économique local — période de six mois — du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2005.

(Document parlementaire n° 11)

M. le *ministre* SELINGER dépose :

Le sommaire des avantages sociaux, le rapport de vérification et les états financiers de la Caisse d'assurance collective de la fonction publique pour l'exercice qui s'est terminé le 30 avril 2005;  
(Document parlementaire n° 12)

le rapport que prévoit l'article 20 de la *Loi sur les officiers publics* et daté du 14 novembre 2005.  
(Document parlementaire n° 13)

---

M. le *ministre* MACKINTOSH dépose :

le rapport annuel du Bureau du contentieux civil pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005;  
(Document parlementaire n° 14)

le rapport annuel du curateur public pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2005;  
(Document parlementaire n° 15)

une copie des *Règlements du Manitoba* 203/2004 à 145/2005 enregistrés en application de la *Loi sur les textes réglementaires*;  
(Document parlementaire n° 16)

le rapport annuel de la Cour provinciale pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2004.  
(Document parlementaire n° 17)

---

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, MM. SWAN, CULLEN et AGLUGUB, M<sup>me</sup> STEFANSON ainsi que M. ALTEMEYER font des déclarations de député.

---

Avant l'appel de l'ordre du jour, M. LAMOUREUX soulève une question urgente d'intérêt public et propose que, conformément au paragraphe 36(1) du *Règlement*, les affaires ordinaires de l'Assemblée soient mises de côté dans le but de permettre de traiter une question urgente d'intérêt public, à savoir la nécessité d'examiner la situation actuelle du Fonds Crocus et de déterminer pourquoi il est très important de tenir une enquête publique afin de protéger les intérêts des contribuables et de dévoiler les raisons pour lesquelles le gouvernement a décidé de ne pas intervenir afin de résoudre les problèmes du Fonds Crocus qui remontent à 2001.

MM. LAMOUREUX et DERKACH ainsi que M. le *ministre* MACKINTOSH interviennent sur l'urgence de la motion.

Le président rend la décision suivante :

Je tiens à remercier les députés pour les conseils qu'ils ont bien voulu me donner sur la nécessité de débattre aujourd'hui la motion proposée par le député d'Inkster. L'avis exigé par le paragraphe 36(1) du *Règlement* a été fourni. Selon le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, la question doit, d'une part, être urgente à un point tel que l'intérêt public exige un débat immédiat et elle ne doit pas, d'autre part, pouvoir être soulevée à aucun autre moment convenable.

Je n'ai aucun doute que cette question soulève de sérieuses inquiétudes pour de nombreux députés à l'Assemblée.

Or j'ai écouté attentivement les arguments proposés et je ne suis pas convaincu que les affaires courantes de l'Assemblée doivent être mises de côté pour que cette question soit traitée aujourd'hui. Bien qu'il s'agisse sans aucun doute d'une question très importante pour les députés, je ne crois pas que l'intérêt public en souffrira si les affaires courantes de l'Assemblée ne sont pas mises de côté pour la tenue d'un débat sur la motion aujourd'hui.

En outre, je voudrais préciser qu'il existe d'autres occasions permettant aux députés de soulever cette question, notamment pendant la période des questions orales et celle des griefs. En plus, les députés ont eu l'occasion de soulever cette question ainsi que d'autres questions pendant le récent débat sur l'adresse en réponse au discours du trône qui s'est terminé la semaine passée.

C'est donc très respectueusement que je conclus que la question ne satisfait pas les critères établis par le *Règlement* et les précédents de l'Assemblée et je dois déclarer la motion irrecevable à titre de motion urgente d'intérêt public.

---

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 2 — *Loi modifiant la Loi sur les détectives privés et les gardiens de sécurité/The Private Investigators and Security Guards Amendment Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M. DERKACH, le débat est ajourné.

---

M. le *ministre* MACKINTOSH propose la deuxième lecture et le renvoi en comité du projet de loi 3 — *Loi sur l'exécution des jugements canadiens/The Enforcement of Canadian Judgments Act*.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* MACKINTOSH intervient. Sur la motion de M. DERKACH, le débat est ajourné.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SALE voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 5 — *Loi sur les hygiénistes dentaires/The Dental Hygienists Act*.

Le débat se poursuit.

M. REIMER, M<sup>me</sup> IRVIN-ROSS ainsi que MM. SCHULER et SWAN interviennent. L'Assemblée accorde à M. DYCK le droit de parole pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M<sup>me</sup> la *ministre* ALLAN voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 7 — *Loi sur le règlement des différends portant sur le champ d'exercice des architectes et des ingénieurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Architects and Engineers Scope of Practice Dispute Settlement Act (Various Acts Amended)*.

Le débat se poursuit.

MM. CUMMINGS et MAGUIRE interviennent. L'Assemblée accorde à M. SCHULER le droit de parole pour la reprise du débat.

---

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. le *ministre* SMITH voulant que soit lu une deuxième fois et renvoyé en comité le projet de loi 8 — *Loi modifiant la Loi sur le temps réglementaire/The Official Time Amendment Act*.

Le débat se poursuit.

M. AGLUGUB, M<sup>me</sup> BRICK ainsi que M. SWAN interviennent. L'Assemblée accorde à M. MAGUIRE le droit de parole pour la reprise du débat.

---

La séance est levée à 16 h 19, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes